

# **ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE LANGUIDIC**

## **PROJET PEDAGOGIQUE**

# **Vacances 2021**

# SOMMAIRE

Référence au projet éducatif..... P 3

Le lieu d'implantation..... P 4

Les modalités d'inscriptions..... P 4 à 5

Les horaires d'ouverture..... P 5

Les tarifs..... P 5

Les moyens humains..... P 6 et 7

- La direction
- L'équipe d'animation
- Les intervenants extérieurs

Les moyens techniques..... P 8 et 9

- Le matériel
- Le transport
- Les structures municipales
- La médiathèque
- L'environnement local

Les objectifs pédagogiques généraux..... P 10 et 11

Les objectifs spécifiques..... P 12 à 25

- Les 3-5 ans
- Les 6-7 ans
- Les 8-10 ans

La journée type..... P 26 et 27

## Référence au projet éducatif

L'accueil Collectif de Mineurs est une structure de type ALSH qui accueille les enfants de 3 à 10 ans dans les locaux de la Maison de l'Enfance « Au jardin des Enfants » située 2 bis rue St -Aubin à Languidic.

L'ACM a pour vocation de permettre à l'enfant quel que soit son milieu social et économique de se réaliser pleinement dans un cadre de détente.

La finalité est de favoriser la découverte et l'éveil de chacun, tout en respectant leur rythme biologique.

Les activités de loisirs doivent être parties prenantes du processus éducatif de l'enfant. Leur mise en place doivent tenir compte des besoins et envies de chacun d'eux.

L'équipe éducative a donc pour objectif de proposer diverses activités : sportives, manuelles, artistiques et culturelles, en mettant en avant le côté éducatif de chacune d'entre-elles. L'Accueil Collectif de Mineurs se doit d'être un lieu de découverte et d'innovation.

## ➤ Le lieu d'implantation

L'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) accueille les enfants âgés de 3 à 10 ans et occupe les locaux de la Maison de l'Enfance (La MDE) qui se situe au centre de la commune de Languidic, 2 Bis rue Saint-Aubin.

La MDE dispose de deux cours : une maternelle et une primaire et d'un jardin. Elle dispose également de 2 salles d'activités dans la partie primaire et de 2 salles d'activités + une salle de sieste dans la partie maternelle, et d'une grande salle commune.

Pour les petites vacances scolaires et la période estivale, la cour de l'école publique Georges Brassens, la garderie primaire ainsi que la garderie maternelle sont mises à disposition pour l'équipe d'animation de l'ALSH.

## ➤ Les modalités d'inscription

### ► Le dossier administratif

**La création et la réactualisation des dossiers se font désormais sur le portail internet de l'ALSH 3/10 ans du Service Enfance Jeunesse Sport de la Mairie de Languidic : <http://languidic.sejs.portail-defi.net>**

Ce portail est destiné aux familles qui souhaitent inscrire un enfant dans l'un des dispositifs du service Enfance Jeunesse Sport (ALSH, Ticket Sport, Restaurant scolaire).

Il vous permet de remplir vous-même vos dossiers familles et vos demandes d'inscriptions en ligne.

Pour avoir accès aux différentes inscriptions sur le portail, il faut dans un premier temps mettre votre dossier à jour (classe, écoles, fiches sanitaires avec les vaccins de chacun de vos enfants, personnes à habilités à venir récupérer l'enfant...).

Une fois la mise à jour faite, vous aurez une validation de votre dossier par le service... ensuite vous pourrez avoir accès aux inscriptions...

**Vous devez nous informer régulièrement sur le portail famille de vos changements de situation (familiale, adresse, quotient familial, personne autorisée à récupérer l'enfant, dates de rappel des vaccinations du DT polio,...).**

Le Service Enfance Jeunesse Sport vous rappelle que vos demandes d'inscription ne sont pas enregistrées sans sa validation. Assurez-vous que vos demandes ont bien été acceptées (confirmation par mail)

**Le Service Enfance Jeunesse Sport reste disponible à la Maison de l'Enfance sur les lieux d'accueils pour répondre à vos questions.**

#### **Maison de l'Enfance**

**Adresse : 2 Bis rue Saint-Aubin 56440 Languidic**

**Les directrices : Mme LE ROUZIC Chantal – Mme GUENNEGO Sophie – Mme LE HUEC Anita**

**Tél : 02.97.84.96.03 ou 06.62.44.98.90**

**Mail : [alsh.languidic@orange.fr](mailto:alsh.languidic@orange.fr)**

#### **► Les inscriptions**

**Les demandes d'inscription se font également sur le portail internet de l'ALSH 3/10 ans du Service Enfance Jeunesse Sport de la Mairie de Languidic :**  
**<http://languidic.enf.portail-defi.net>**

✦ Une inscription est obligatoire pour chaque période de fonctionnement (mercredis- petites vacances- grandes vacances).

Vous devez nous fournir, pour les ayant droits, de vos bons CAF AZUR ou MSA, le jour de l'inscription.

#### **✦ Les mercredis :**

**Les demandes d'inscriptions seront obligatoirement effectuées au plus tard le vendredi midi pour le mercredi qui suit.**

#### **✦ Les petites et grandes vacances scolaires :**

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 : Mise en place d'un critère de priorité pour les demandes d'inscription à l'ALSH*

#### **Les Familles prioritaires**

- Les familles domiciliées à Languidic scolarisées ou non sur la commune
- Les familles recomposées dont un des deux habite Languidic

**Pour ces familles, les demandes d'inscriptions commencent 10 jours avant chaque période de vacances, via le portail famille.**

### **Les Familles non prioritaires**

- Les enfants scolarisés à Languidic qui n'habitent pas la commune à qui on applique le tarif EXT
- Les familles habitant hors commune et scolarisés hors commune.

**Pour ces familles, les demandes d'inscriptions comment 3 jours avant chaque période de vacances (décalage d'une semaine avec les familles prioritaires).**

 **Elles seront validées en fonction des places disponibles.**

**Les demandes d'inscriptions seront donc obligatoirement effectuées au plus tard le vendredi midi pour la semaine qui suit.**

Les horaires sont indiqués sur chaque programme d'activités, diffusé sur le site la semaine des inscriptions.

 **Quelque soit la période, toute annulation d'inscription de dernière minute non justifiée, sera due.**

### **★ Les séjours de vacances :**

Les séjours de vacances sont intégrés à l'organisation de l'ALSH.

Les demandes d'inscriptions s'effectuent via le portail famille à compter de la mi-juin de l'année en cours.

Un critère d'inscription est à respecter : votre enfant doit avoir fréquenté l'ALSH au minimum 3 jours depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année .

Dans cette logique, nous nous donnons le droit d'accepter ou de refuser l'inscription en fonction du critère de priorité.

**Tous les dossiers doivent être complets avant l'accueil de votre enfant à l'ALSH.**

## ➤ Les horaires d'ouverture

- L'ACM est ouvert de 7H30 à 18H30

L'accueil du matin et du soir a lieu de 7H30 à 9H00 et de 17H00 à 18H30 dans les locaux de la Maison de l'Enfance.

★ **L'ALSH extra-scolaire des petites et grandes vacances** : nous accueillons les enfants :

- A la journée de 9h à 17h
- A la demi-journée sans le repas de 9h à 12h ou de 13h30 à 17h
- A la demi-journée avec le repas de 9h à 13h30 ou de 12h à 17h

**❗ Pour les demi-journées, l'inscription à la semaine est obligatoire.**  
(5 demi-journées le matin ou l'après-midi).

L'ACM se réserve également la possibilité d'organiser des activités en soirée pour répondre à d'éventuels projets.

## ➤ Les tarifs

### Tarifs Accueil de Loisirs

| Quotient familial | JOURNEE en euros (9H-17H) | 1/2 JOURNEE SANS REPAS | 1/2 JOURNEE AVEC REPAS | JOURNEE MINI-CAMP |
|-------------------|---------------------------|------------------------|------------------------|-------------------|
| > 1200            | 12,88                     | 7,21                   | 9,27                   | 23,69             |
| 804 à ≤ 1199      | 10,92                     | 6,13                   | 7,88                   | 20,14             |
| 435 à ≤ 803       | 9,27                      | 5,25                   | 6,70                   | 17,10             |
| 0-434             | 7,93                      | 4,43                   | 5,67                   | 14,62             |
| Extérieurs        | 18,54                     | 10,30                  | 12,36                  | 29,87             |

### Tarifs Garderie

|          | MATIN                 | SOIR        |
|----------|-----------------------|-------------|
| HORAIRES | 7h30-8H30             | 17H30-18H30 |
| TARIF    | 1 euro / demi - heure |             |

## ➤ Les moyens humains

- **La direction**

Elle sera assurée par un personnel titulaire d'un BAFD

### → Rôle et fonctions du directeur :

- Conduite du projet

- Etre garant des valeurs éducatives
- Elaborer, mettre en vie et évaluer un projet pédagogique

- Gestion administrative et budgétaire

- Veiller au bon fonctionnement de l'ALSH (temps, matériel, sécurité...)
- Rédiger, tenir à jour les documents administratifs et comptables
- Gérer les présences (effectifs jeunes, animateurs...)

- Gestion des personnels

- Favoriser la concertation au sein du groupe et gérer les relations
- Former, conseillers les animateurs (stagiaires ou non)

- Communication

- Etablir des relations de qualité avec les parents, les partenaires et les institutions

- **L'équipe d'animation**

Les enfants seront encadrés par une équipe d'animateurs, titulaires du BAFA ou en cours, ayant des qualifications diverses (activités physiques et sportives, environnement, arts et spectacle...).



Dans cette équipe, les animateurs titulaires de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (PSC1) assumeront également le rôle d'assistant sanitaire.

→ **Rôle et fonctions de l'animateur (diplômé ou stagiaire BAFA) :**

- Préparation et animation d'activités en accord avec le projet pédagogique
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants
- Imaginer, concevoir et mettre en œuvre un projet d'activité
- Gérer et animer (donner de la vie) les ateliers tout en développant l'autonomie des enfants
- Sensibiliser l'enfant à la vie collective
- Savoir adapter une activité et la modifier en fonction des enfants
- Communiquer, échanger avec les enfants et avec les adultes du groupe
- Connaître chaque enfant du groupe et être reconnu comme animateur référent

→ **Rôle et fonctions de l'assistant sanitaire (sous l'autorité du directeur) :**

- Assurer le suivi des traitements médicaux par la tenue du registre des soins dispensés
- Organiser l'infirmerie (tenir à jour les trousseaux de premiers soins), gérer les petits soins au quotidien et mettre en œuvre les gestes de premiers secours en cas d'accident
- Informer les membres de l'équipe de l'existence d'allergies
- S'assurer de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux en cas de protocole pré-défini
- Recueillir et distribuer les traitements médicamenteux

- **Les intervenants extérieurs**

Pour répondre à certains projets qui nécessitent des compétences particulières, nous faisons appel à des professionnels.

Cependant, l'équipe d'animation ne se dégage en aucun cas de ses responsabilités d'encadrement. Selon la règle : l'intervenant est responsable de la séance et l'animateur est responsable du groupe.

## ➤ **Les moyens techniques**

### • **Le matériel**

Le petit matériel (papier, ciseaux, etc.) ainsi que les jeux rangés dans les salles de la Maison de l'Enfance servent à l'accueil de loisirs péri-scolaire, extra-scolaire ainsi qu'aux TAP du midi et du soir.

Le matériel de sport (chasubles, plots, cerceaux, ballons) dans le garage de la salle omnisport appartient au Service Jeunesse et donc peut être utilisé par l'ACM.

L'ACM est abonné à la médiathèque de Languidic. Des livres et des CD à destination des enfants et à destination des animateurs peuvent être empruntés (20 livres et 2 CD par emprunt).

Un budget est alloué pour assurer le fonctionnement de l'ACM (matériel sportif et pédagogique).

### • **Le transport**

Pour le transport des 3/5 ans et des 6/7 ans, à savoir une sortie à la journée ou à la demi - journée par semaine, ainsi que pour la tranche d'âge des 8/10 ans, à savoir une sortie et demi par semaine, l'ACM fait appel à une société de transport (Transport Rougé)

### • **Les structures municipales**

#### - La salle Jo Huitel

La commune de Languidic dispose d'une salle de spectacle où des activités ludiques, théâtrales peuvent être pratiquées. De plus, du matériel vidéo et sono sont mis à disposition pour l'ACM et peuvent servir pour des projections.

- Les salles de sport Bigoin et Jean Le Mancq sont mises à la disposition de l'ACM et peuvent être utilisées pour toutes séances sportives ou les grands jeux.

- La salle Jean Le Mancq dispose en plus d'un terrain multisports, d'une salle de danse et d'un dojo.

- **La médiathèque**

La médiathèque est ouverte toutes les vacances scolaires. C'est un lieu accessible à tous les enfants. L'ACM a la possibilité d'y organiser des animations autour du livre. Ce temps de lecture leur permet de se familiariser avec les livres et de rentrer dans l'imaginaire.

- **L'environnement local**

Le bois de Manéran et les chemins de randonnée environnants offrent la possibilité de proposer des activités liées à la nature et des grands jeux.

*Le projet pédagogique de l'ACM définit les objectifs pédagogiques généraux et les objectifs spécifiques mis en œuvre pour les atteindre.  
Ce document est un outil de travail et de référence permanente pour les animateurs.*

## **Les objectifs généraux**

L'ACM est d'abord un lieu d'accueil éducatif, de loisirs pour les enfants qui a pour but de :

### **➤ Rendre l'enfant acteur**

Le projet éducatif met en avant un objectif qui, je cite, est « de considérer l'enfant comme un acteur de son temps de loisirs. Il faut donc considérer que l'enfant est capable d'avis, de choix et de décisions quant aux projets qui le concernent ». C'est en tenant compte de ses capacités et de ces centres d'intérêts que l'on va aider l'enfant à se construire et à grandir. Notre objectif est de donner à l'enfant le goût de s'investir.

### **➤ Favoriser le vivre ensemble**

« En complément de l'école, les centres de vacances et les accueils de loisirs représentent un espace d'apprentissage et de socialisation important. C'est en jouant et pratiquant ensemble [...] que les enfants et les jeunes apprendront la tolérance, le respect de leurs différences et la nécessaire solidarité dont la société a besoin. »

### **➤ Favoriser l'expression de l'imaginaire**

L'imaginaire est un moteur important du développement cognitif du jeune enfant. Les enfants ont besoin de créer, de s'inventer des rôles pour développer leur imaginaire. L'ACM est un lieu qui va permettre aux enfants, par le biais d'activités manuelles, artistiques, d'expression, des jeux d'identification, de motricité, etc... de favoriser l'expression de leur imaginaire.

### ➤ **Favoriser le développement psychomoteur de l'enfant**

C'est pendant l'enfance que se construit le répertoire moteur de base. Il est composé d'actions motrices fondamentales :

- les locomotions (ou déplacements) : marcher, courir, sauter, grimper, glisser...
- les équilibres (attitudes stabilisées) et les manipulations : saisir, agiter, tirer, pousser...
- les projections et réceptions d'objets : lancer, recevoir...

Ces actions sont à la base de tous les gestes, c'est pourquoi les animateurs de l'ACM veillent à proposer des situations permettant leur apprentissage.

### ➤ **Sensibiliser au respect de l'environnement**

Les enfants aiment la nature, ils en sont spontanément curieux. Ils sont attirés par les animaux, le plein air, les éléments naturels (feuilles, bois,...).

Un de nos objectifs est de sensibiliser le public des 3-10 ans à la nature et à son respect, à leur rôle de protecteur de leur environnement tout en s'amusant, à travers des gestes de la vie quotidienne et diverses activités artistiques, sportives, de pleine nature.

## Les objectifs spécifiques

Par rapport à ces objectifs, nous mettons en œuvre une dynamique pour créer les conditions nécessaires à un épanouissement de l'enfant.

La présentation des objectifs de l'ACM a été déclinée par tranche d'âge par rapport aux caractéristiques des différents publics :

### 1 - Les 3/5 ans

#### ➤ **Objectif pédagogique général** : Favoriser le vivre ensemble

##### **Objectif spécifique 1** : Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité

- Amener l'enfant à respecter les règles de vie :

L'ACM est un lieu d'accueil éducatif qui doit permettre à l'enfant de vivre en groupe. La vie en collectivité passe avant tout par le respect des règles de vie communes : les formules de politesse, un langage sans gros mots, le partage, l'écoute des autres, l'acceptation des différences de chacun, un comportement de non violence physique (coups de poings, de pieds) de non violence verbale (propos méchants, gros mots), le rangement des jeux, du matériel après utilisation.

Elles permettent d'établir un cadre et de donner des repères aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs.

Au début de chaque période de vacances, l'équipe pédagogique met en place en collaboration avec les enfants les règles de vie du centre (panneaux, dessins..). Elles seront rappelées à chaque fois que cela sera nécessaire.

Les règles peuvent être amenées à évoluer au cours de l'année notamment au cours des moments de concertation entre enfants et animateurs. Certaines seront négociables et d'autres non.

- Pendant le repas du midi, mise en place des tables et des chaises de manière à ce qu'un petit soit placé à côté d'un grand pour permettre l'entraide.

- Mise en place d'activités manuelles, physiques d'expression et de cuisine dans lesquelles ils vont apprendre à écouter, partager, patienter et respecter l'activité et les choix du copain.

### **Objectif spécifique 2 : Favoriser les échanges**

- Elaboration de projets avec d'autres accueils de loisirs : Olympiades inter-centres, grands jeux, spectacles...
- Participation à des activités ouvertes à tout public : piscine, patinoire, cinéma, karting, bowling...

### **Objectif spécifique 3 : Favoriser l'apprentissage des différences**

- Accueil et prise en charge de tous les enfants, quel que soit leur identité culturelle et leur origine sociale
- Mise en place d'activités favorisant la coopération, l'entraide et la solidarité
- Mise en place d'activités manuelles, physiques d'expression et de cuisine dans lesquelles ils vont apprendre à écouter, partager, patienter et respecter l'activité et les choix du copain.
- Accueil et intégration d'enfants en situation de handicap
- Mise en place d'activités (dessin, jeux d'expression, "marché de connaissances"...) permettant à chaque enfant de s'exprimer et de mettre en avant leur singularité
- Mise en place de programmes d'activités favorisant l'apprentissage des cultures
- Encadrement des enfants par une équipe d'animateurs aux compétences variées et aux parcours de formation différents

### **➤ Objectif pédagogique général : Favoriser le développement psychomoteur de l'enfant**

### **Objectif spécifique 1: Permettre d'accéder progressivement à une meilleure locomotion**

- Découverte, exploration et utilisation de tout le potentiel physique de l'enfant : courir, sauter, grimper, lancer, ramper, tirer, pousser, rouler, etc...

- Mise en place d'activités physiques avec du matériel adapté : parcours de motricité, trottinettes, petits jeux d'équilibre et de coordination, balles tactiles, etc.

- Mise en place d'activités d'expression liées au thème des vacances qui permettent la découverte et l'éveil de son corps.

**Objectif spécifique 2 :** Permettre d'accéder progressivement à une meilleure motricité fine

- Découverte, exploration et utilisation de tout le potentiel physique de l'enfant : saisir, tenir, plier, agiter, tirer, pousser, etc...

- Mise en place d'activités manuelles et artistiques avec du matériel adapté : dessin, peinture, modelage.

➤ **Objectif pédagogique général :** Développer l'expression de l'imaginaire de l'enfant

**Objectif spécifique :** Permettre à l'enfant de créer

- Mise en place d'ateliers d'expression corporelle, à travers le thème des vacances, où l'enfant va pouvoir s'exprimer par le rire, les émotions, le mime, prendre des initiatives, développer sa créativité et son imaginaire.

- Mise en place d'ateliers de découverte artistique, (peinture, dessin, modelage, sculpture, construction...)

- Utilisation de matériaux de récupération qui seront détournés de leur usage premier.

- Installation d'espaces confortables sur lesquels l'enfant peut évoluer seul : dessin, jeux de construction et jeux éducatifs.

- Accès des enfants aux albums de la médiathèque.

- Mise en place de grands jeux où l'enfant s'identifie à un personnage imaginaire.



- Mise à disposition d'une malle de déguisements lors des temps d'activités (pour éviter tout débordement).

➤ **Objectif pédagogique général :** Rendre l'enfant acteur de ses temps de loisirs

**Objectif spécifique 1 : Permettre à l'enfant de choisir son activité**

- Une fois par semaine au minimum, les enfants auront la possibilité de choisir parmi les ateliers proposés par l'équipe d'animation. Les ateliers seront diversifiés (dessin, modelage, construction, peinture, histoires,...). Les enfants pourront se positionner sur celle qui leur plaît le plus. Les animateurs seront à leur écoute pour répondre au mieux à leurs attentes.

- Choisir, c'est aussi pouvoir ne rien faire parmi les activités. Il convient alors de développer des lieux sollicitant (espace dessin, lecture, puzzle, perles...) qui permettront à l'enfant de construire sa propre activité.

**Objectif spécifique 2 : permettre à l'enfant de s'exprimer**

- Content/pas content : les enfants sont invités à donner leur impression générale de la journée à l'aide de visages représentant un bonhomme souriant ou triste. Ainsi, ils choisissent d'afficher sur le panneau prévu à cet effet l'un ou l'autre des visages selon leur sentiment. Grâce à ce support, parents, enfants et animateurs ont une vue d'ensemble sur le vécu de la journée de chacun. Cet outil permet à tous d'échanger et de communiquer sur la journée de l'enfant.
- La météo des humeurs, des émotions, du ressenti : les enfants sont invités à exprimer leur humeur du moment (représentée par un temps météo).

## **2 - Les 6/7 ans**

### **➤ Objectif pédagogique général : Favoriser le vivre ensemble**

#### **Objectif spécifique 1 : Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité**

- Amener l'enfant à respecter les règles de vie

L'ACM est un lieu d'accueil éducatif qui doit permettre à l'enfant de vivre en groupe. La vie en collectivité passe avant tout par le respect des règles de vie communes : (ex : les formules de politesse, un langage sans gros mots, le partage, l'écoute des autres, l'acceptation des différences de chacun, un comportement de non violence physique (coups de poings, de pieds) de non violence verbale (propos méchants, gros mots), le rangement des jeux, du matériel après utilisation....).

Elles permettent d'établir un cadre et de donner des repères aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs.

Au début de chaque période de vacances, l'équipe pédagogique met en place en collaboration avec les enfants les règles de vie du centre (panneaux, dessins..). Elles seront rappelées à chaque fois que cela sera nécessaire.

Les règles peuvent être amenées à évoluer au cours de l'année notamment au cours des moments de concertation entre enfants et animateurs. Certaines seront négociables et d'autres non.

#### **Objectif spécifique 2 : Favoriser les échanges**

- Elaboration de projets avec d'autres accueils de loisirs : tournois inter-centres, grands jeux, spectacles...

- Mise en place d'activités communes et de goûters avec les résidents de l'E.P.H.A.D de Languidic.

- Participation à des activités ouvertes à tout public : piscine, patinoire, cinéma, karting, bowling...

- Initiation à différentes techniques de communication : montage vidéo, exposition, représentation, création d'un journal...

- Mise en place de partenariats avec les associations culturelles et sportives locales : karaté, judo, escalade...

- Invitation d'autres groupes d'enfants (ACM de Languidic ou autres) à venir assister aux différentes productions de cette tranche d'âge

### **Objectif spécifique 3 : Favoriser l'apprentissage des différences**

- Accueil et prise en charge de tous les enfants, quel que soit leur identité culturelle et leur origine sociale
- Mise en place d'activités favorisant la coopération, l'entraide et la solidarité
- Accueil et intégration d'enfants en situation de handicap
- Mise en place d'activités (dessin, jeux d'expression, "marché de connaissances"...) permettant à chaque enfant de s'exprimer et de mettre en avant leur singularité
- Mise en place de programmes d'activités favorisant l'apprentissage des cultures
- Encadrement des enfants par une équipe d'animateurs aux compétences variées et aux parcours de formation différents

➤ **Objectif pédagogique général : Développer l'expression de l'imaginaire de l'enfant**

### **Objectif spécifique 1: Permettre à l'enfant de créer**

- Mise en place d'ateliers d'expression corporelle, à travers le thème des vacances, où l'enfant va pouvoir s'exprimer par le rire, les émotions, le mime, prendre des initiatives, approfondir sa créativité et son imaginaire.
- Mise en place d'ateliers de découverte artistique, (peinture, dessin, sculpture, construction...)
- Utilisation de matériaux de récupération qui seront détournés de leur usage premier.

- **Objectif spécifique 2** : Permettre à l'enfant de nourrir son imaginaire

- Accès des enfants à différentes œuvres artistiques comme la musique, les pièces de théâtre, les spectacles, les films, etc.
- Accès des enfants aux œuvres littéraires de la médiathèque.
- Mise en place de grands jeux où l'enfant s'identifie à un personnage imaginaire.
- Mise à disposition d'une malle de déguisements lors des temps d'activités.
- Installation d'espaces confortables sur lesquels l'enfant peut évoluer seul : lecture, jeux d'expression et déguisement.

➤ **Objectif pédagogique général** : Rendre l'enfant acteur de ses temps de loisirs

**Objectif spécifique 1 : permettre à l'enfant de choisir son activité**

- Une demi-journée par semaine au minimum, les enfants auront la possibilité de proposer leur activité. Des pôles d'activités seront définis au préalable par l'équipe d'animation : activité manuelle, activité physique, activité d'expression, grand jeu, activité cuisine.

L'animateur pourra noter toutes les activités proposées par rapport au pôle défini et retenir soit l'activité qui compte le plus de voix soit proposer plusieurs ateliers au cours de la séance. Du matériel leur sera mis à disposition afin qu'ils puissent réaliser leurs activités.

- Choisir, c'est aussi pouvoir ne rien faire parmi les activités.
- Il convient alors de mettre en place des lieux sollicitant (espace, dessin, lecture, jeux de société, ...) qui permettront à l'enfant de construire sa propre activité.

**Objectif spécifique 2 : Permettre l'expression de l'enfant**

- Etre à l'écoute des enfants pendant les temps d'activités et les temps libres.

- **Objectif pédagogique général** : Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement (mis en avant lors des mini-camps l'été)

**Objectif spécifique 1** : Amener l'enfant à découvrir ses sens et à les utiliser en s'amusant

- Mise en place d'activités sensorielles et artistiques, activité Land'Art, à partir d'éléments naturels (terre, feuilles, bois.....).
- Observation et découverte de différents milieux (mare, rivière, ruisseau, étang forêt,...) à travers des sorties randonnées ludiques.
- Observation et découverte de la nature : les plantes, les insectes, les animaux, les oiseaux (écoute du chant des oiseaux), etc....

**Objectif spécifique 2** : Sensibiliser l'enfant au développement durable

- Informer et initier les enfants aux droits et devoirs du citoyen.
- Informer et initier les enfants au tri et recyclage des déchets à travers diverses activités artistiques.
- De les amener à respecter et à mieux connaître la diversité de la faune et de la flore (balade, jeux de piste et découverte de la nature, potager...).

### **3 - Les 8/10 ans**

Concernant la tranche d'âge des 8/10 ans, nous nous attachons :

1. à leur proposer un programme d'activités plus adapté à leurs envies : moins d'activités manuelles, plus de projets, plus d'activités artistiques, plus d'activités à l'extérieur...
2. à les démarquer des autres tranches d'âge de l'Accueil de Loisirs : sorties à la journée différentes, autonomie pendant les repas...

3. à créer une identité et une dynamique de groupe : responsabilisation des enfants, délocalisation et personnalisation de leur lieu d'accueil, implication des enfants dans les projets.

➤ **Objectif pédagogique général :** Rendre l'enfant acteur de ses temps de loisirs

### **Objectif spécifique 1 : permettre à l'enfant de s'approprier son espace**

- Proposer aux enfants d'aménager leur espace (jeux, lecture, détente, petits groupes...) pour favoriser l'appropriation en créant un climat sécurisant, favorisant l'autonomie.
- Laisser le choix aux enfants, après le repas du midi, du contenu de ce temps informel (jeux individuels ou collectifs)

### **Objectif spécifique 2 : Encourager les initiatives des enfants**

- Une demi-journée par semaine au minimum, les enfants auront la possibilité de proposer leur activité. Des pôles d'activités seront définis au préalable par l'équipe d'animation : atelier de création - atelier culturel – atelier technique (sciences, cuisine,...) jeux sportifs, de pleine nature.  
L'animateur pourra aider dans le choix des propositions faites par les enfants : il pourra noter toutes les activités proposées par rapport au domaine défini et retenir soit l'activité qui compte le plus de voix soit proposer plusieurs ateliers au cours de la séance.
- Une demi-journée par semaine, les enfants auront la possibilité de participer à l'activité de leur choix. Les animateurs privilégieront la mise en place d'au moins deux activités en parallèle pour satisfaire au mieux les attentes des enfants.
- Choisir, c'est aussi pouvoir ne rien faire parmi les activités structurées.  
Il convient alors de développer des lieux sollicitant (coins jeux de construction, dessin, lecture, jeux de société, ...) qui permettront à l'enfant de construire sa propre activité. Les espaces de jeux libres « les coins » restent à leur disposition.

### **Objectif spécifique 3 : Permettre à l'enfant de s'exprimer**

- La boîte à idée des enfants. Chaque enfant est libre de suggérer une activité ou un thème pour les vacances à venir.
- Mise en place, à l'occasion, de différents jeux d'expression comme :
  - Le jeu du positionnement qui permet d'aborder la question des règles de vie : c'est un jeu d'expression d'opinion dans lequel la parole de l'autre peut faire évoluer mon idée première.

### **➤ Objectif pédagogique général : Favoriser le vivre ensemble**

#### **Objectif spécifique 1 : Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité**

- Amener l'enfant à respecter les règles de vie

L'ACM est un lieu d'accueil éducatif qui doit permettre à l'enfant de vivre en groupe. La vie en collectivité passe avant tout par le respect des règles de vie communes : (ex : les formules de politesse, un langage sans gros mots, le partage, l'écoute des autres, l'acceptation des différences de chacun, un comportement de non violence physique (coups de poings, de pieds) de non violence verbale (propos méchants, gros mots), le rangement des jeux, du matériel après utilisation...).

Elles permettent d'établir un cadre et de donner des repères aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs.

Au début de chaque période de vacances, l'équipe pédagogique met en place en collaboration avec les enfants les règles de vie du centre (panneaux, dessins..). Elles seront rappelées à chaque fois que cela sera nécessaire.

Les règles peuvent être amenées à évoluer au cours de l'année notamment au cours des moments de concertation entre enfants et animateurs. Certaines seront négociables et d'autres non.

- Mise en place des tables par le groupe des 8/10 ans (ou des 6/7 ans quand ces derniers se trouvent en sortie) pour l'ensemble des enfants du centre.
- Elaboration d'un règlement intérieur par les enfants, avec l'aide des animateurs. Les règles de vie sont mises en place et rédigées le premier jour d'ouverture du

centre. Chaque enfant présent au cours de la période doit en prendre connaissance et s'engager, par une signature, à les respecter.

### **Objectif spécifique 2 : Favoriser les échanges**

- Elaboration de projets avec d'autres accueils de loisirs : tournois inter-centres, grands jeux, spectacles...
- Mise en place d'activités communes et de goûters avec les résidents de l'E.P.H.A.D de Languidic.
- Participation à des activités ouvertes à tout public : piscine, patinoire, cinéma, karting, bowling...
- Mise en place d'activités communes avec le dispositif Loisirs Jeunes.
- Initiation à différentes techniques de communication : montage vidéo, exposition, représentation, création d'un journal...
- Mise en place de partenariats avec les associations culturelles et sportives locales : karaté, judo, escalade...
- Invitation d'autres groupes d'enfants (ACM de Languidic ou autres) à venir assister aux différentes productions de cette tranche d'âge

### **Objectif spécifique 3 : Favoriser l'apprentissage des différences**

- Accueil et prise en charge de tous les enfants, quel que soit leur identité culturelle et leur origine sociale
- Mise en place d'activités favorisant la coopération, l'entraide et la solidarité
- Accueil et intégration d'enfants en situation de handicap
- Mise en place d'activités (dessin, jeux d'expression, "marché de connaissances"....) permettant à chaque enfant de s'exprimer et de mettre en avant leur singularité
- Mise en place de programmes d'activités favorisant l'apprentissage des cultures
- Encadrement des enfants par une équipe d'animateurs aux profils très variés et aux parcours de formation différents



- **Objectif pédagogique général** : Sensibiliser les enfants au respect et à la protection de l'environnement (mis en avant lors des mini-camps l'été)

**Objectif spécifique 1** : Amener l'enfant à utiliser ses sens

- Mise en place d'activités sensorielles et artistiques : land'Art, kim, randonnée sensorielle...
- Observation et découverte de différents milieux (mare, rivière, ruisseau, étang forêt,...) à travers des randonnées, des grands jeux et des courses d'orientation.
- Observation et découverte de la nature : les plantes, les insectes, les animaux, les oiseaux à travers des ateliers d'art (photo, peinture, dessin,...).
- Utilisation d'outils spécifiques (jumelles, boussoles,...).

**Objectif spécifique 2** : Sensibiliser l'enfant au développement durable

- Informer et initier les enfants aux droits et devoirs du citoyen vis-à-vis de la planète.
- Informer et initier les enfants au tri et recyclage des déchets à travers diverses activités artistiques.
- Les amener à respecter et à mieux connaître la diversité de la faune et de la flore (balade, jeux de piste et découverte de la nature, potager...).

## La journée type 3/5 ans

|             |                                                           |
|-------------|-----------------------------------------------------------|
| 7H30-8H30   | Accueil dans la salle d'Accueil de la Maison de l'Enfance |
| 8H30-9H00   | Accueil dans les salles d'activités                       |
| 9H00-9H30   | Accueil autour d'échange avec les enfants                 |
|             | Présentation des activités                                |
| 9H30-10H00  | Temps libre                                               |
| 10H00-11H15 | Séances d'animation                                       |
| 12H00-13H15 | Repas                                                     |

### **Pour les 3/4 ans :**

|             |                           |
|-------------|---------------------------|
| 13H30-15H30 | Sieste (réveil échelonné) |
| 15H00-16H00 | Temps d'animation         |
| 16H-16H30   | Temps libre               |

### **Pour les 5 ans :**

|             |                                                                                            |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 13h30-14h00 | Temps de repos (installation de matelas, musique, détente, histoire dans la grande salle). |
| 14h00-14h30 | Temps calme (jeux de société, dessin,...)                                                  |
| 14H30-16H00 | Temps d'animation                                                                          |
| 16H-16H30   | Temps libre                                                                                |

### **Pour les 3-5 ans :**

|             |                                     |
|-------------|-------------------------------------|
| 16h30-17h00 | Goûter                              |
| 17H00-17h15 | Accueil dans les salles d'activités |
| 17H15-18h30 | Accueil dans la grande salle        |

## La journée type 6/10 ans

|             |                                                                         |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------|
| 7H30-8H30   | Accueil dans la grande salle de la Maison de l'Enfance                  |
| 8H30-9H00   | Accueil dans les salles d'activités                                     |
| 9H00-9H30   | Accueil autour d'échange avec les enfants<br>Présentation des activités |
| 9H30-10H00  | Temps libre                                                             |
| 10H00-11H30 | Séances d'animation                                                     |
| 11H30-12H00 | Temps libre                                                             |
| 12H00-13H   | Repas                                                                   |

### Pour les 6/7 et 8/10ans :

|             |                                                              |
|-------------|--------------------------------------------------------------|
| 13H30-14H30 | Temps libre                                                  |
| 14H30-16H00 | Séance d'animation                                           |
| 16H-16H30   | Temps libre                                                  |
| 16H30-17H00 | Goûter                                                       |
| 17H-17h15   | Accueil dans les salles respectives et rangement du matériel |
| 17H15-18h30 | Accueil dans la grande salle                                 |

- Le temps du repas ne doit pas dépasser 1H. Départ de la cantine vers 13H15
- Organiser une sieste au sortir du repas du midi pour les 3/4ans. Ce moment est indispensable au bien-être de l'enfant et répond à un besoin physiologique.
- Organiser un temps calme avant le temps d'animation de l'après-midi (de 14h à 14h45) pour les 4/5 ans qui ne font pas de sieste. Pour les moins de 6 ans, le repos est un temps essentiel. Ce temps doit être aménagé pour que l'enfant prenne du plaisir à se reposer (installation de matelas, livres, musique détente).
- Organiser un temps libre et/ou un temps calme avant le temps d'animation de l'après-midi (de 13h30 à 14h30) pour les + de 6 ans.